



État d'urgence sanitaire : jusqu'à quand ?

Publié le 16 novembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Face à l'aggravation de la propagation de l'épidémie de Covid-19, un nouvel état d'urgence sanitaire a été déclaré à compter du 17 octobre 2020. Une loi parue au *Journal officiel* le 15 novembre 2020 en a autorisé le prolongement jusqu'au 16 février 2021 inclus.

Un premier état d'urgence avait été instauré sur l'ensemble du territoire national le 24 mars 2020 avec la publication de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Il avait été prolongé jusqu'au 10 juillet 2020 par la loi du 11 mai 2020.

Cette fois, c'est la loi du 14 novembre 2020 qui autorise le prolongement de l'état d'urgence sanitaire qui avait été déclaré par le décret du 14 octobre 2020.

Les mesures prises dans ce cadre prennent fin dès l'issue de l'état d'urgence sanitaire. Cependant, comme la première fois, cette loi prévoit également une période transitoire jusqu'au 1^{er} avril 2021 permettant la prise de mesures d'accompagnement de sortie de l'état d'urgence.

Textes de référence

- Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/11/14/PRMX2027873L/jo/texte)
(<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/11/14/PRMX2027873L/jo/texte>)
- Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/10/29/SSAZ2029612D/jo/texte)
(<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/10/29/SSAZ2029612D/jo/texte>)
- Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/10/14/SSAX2027534D/jo/texte) (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/10/14/SSAX2027534D/jo/texte>)
- Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/5/11/PRMX2010645L/jo/texte)
(<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/5/11/PRMX2010645L/jo/texte>)
- Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/3/23/PRMX2007883L/jo/texte) (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/3/23/PRMX2007883L/jo/texte>)

Et aussi

- État d'urgence sanitaire : les principales mesures (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14379>)
- Confinement : les attestations de déplacement à partir du 28 novembre (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14407>)
- Suivi du Covid-19 : quelle protection pour vos données ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14226>)

Pour en savoir plus

- Loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire [↗](https://www.vie-publique.fr/loi/276818-loi-14-novembre-2020-prolongation-etat-urgence-sanitaire-16-fevrier-2021) (<https://www.vie-publique.fr/loi/276818-loi-14-novembre-2020-prolongation-etat-urgence-sanitaire-16-fevrier-2021>)